



## AGRANDISSEMENT DE L'OUVRAGE D'ÉCRÊTEMENT DES CRUES DE L'OISE

### UN PROJET PLUS EFFICACE POUR VOUS PROTÉGER DES INONDATIONS

L'Entente Oise-Aisne, établissement public, agit pour limiter le risque d'inondation et a établi une stratégie d'écrêtement des crues en concevant plusieurs ouvrages hydrauliques à la suite des crues majeures de 1993 et 1995. L'ouvrage hydraulique de Longueil-Sainte-Marie a été réalisé en 2009.

Le choix d'implantation d'un ouvrage hydraulique sur le secteur de Longueil-Sainte-Marie résulte d'une étude menée en 2001 qui avait permis d'identifier 106 sites sur le bassin de l'Oise. Le site, s'étendant de Pontpoint à Verberie, a été retenu car il disposait du plus fort potentiel avec une capacité de stockage estimée à plus de 10 millions de mètres cubes d'eau. L'ouvrage est bénéfique pour trois grands territoires à risque important d'inondation (Creillois, Compiégnois et Val d'Oise) sur lesquels se concentrent le plus d'enjeux exposés au risque inondation.

L'ouvrage s'étend sur 3 000 ha répartis sur 7 communes : Chevrières, Houdancourt, Longueil-Sainte-Marie, Pontpoint, Pont-Sainte-Maxence, Rivecourt et Verberie. Il a pour objectif de limiter les dommages aux populations provoqués par les crues majeures de l'Oise.

Actuellement, il fait l'objet d'études menées par l'Entente Oise-Aisne, gestionnaire de l'ouvrage, en vue d'augmenter sa capacité de stockage pour limiter davantage le risque d'inondation et de répondre aux incertitudes face au changement climatique. L'Entente Oise-Aisne informera régulièrement les habitants de l'évolution du projet via des lettres d'informations, son site Internet et ses réseaux sociaux.



#### Des ouvrages hydrauliques, sur le bassin de l'Oise, pour limiter les inondations

L'Entente Oise-Aisne a réalisé plusieurs ouvrages de régulation, tels que les barrages de Proisy et de Montigny-sous-Marle situés dans l'Aisne. Ils ont pour objectif de stocker temporairement l'eau des crues majeures. Ces ouvrages sont bénéfiques aux habitants situés en aval (départements de l'Aisne, de l'Oise et du Val d'Oise).



Ouvrage hydraulique de Longueil-Sainte-Marie vu du ciel.

**5 casiers**  
englobant 57 étangs

**13,9 Mm<sup>3</sup>**  
capacité totale de stockage

**2 déversoirs**

**8 vannes**

**7,2 km de digues**  
permettant des usages de loisirs  
(pistes cyclables, observatoire  
de la biodiversité)

## COMMENT FONCTIONNE L'OUVRAGE ACTUEL ?

L'ouvrage hydraulique s'inscrit dans une **plaine naturelle d'expansion des crues** de part et d'autre de la rivière Oise.

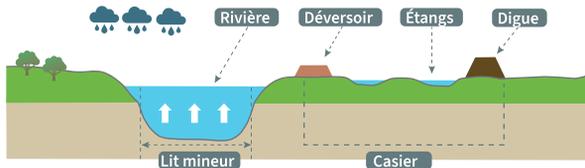
En cas de prévision d'une forte crue, un **système de vannes** entre en fonctionnement afin d'abaisser préventivement le niveau d'eau des étangs. **Lors de crues majeures, à partir d'un débit vicennal** (1 risque sur 20 de se produire chaque année), l'eau de la crue entre dans les casiers (étangs et plaines) de stockage **gravitairement via des vannes et deux déversoirs** (zones abaissées pour permettre les écoulements).

**Une fois la crue passée, les vannes s'ouvrent et l'eau est restituée progressivement à la rivière.**

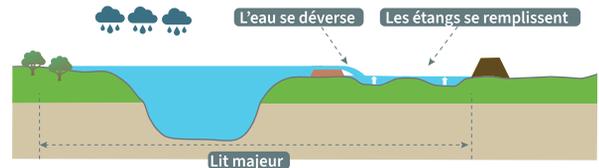


**L'ouvrage limite les dommages pour 54 communes de Compiègne dans l'Oise à Jouy-le-Moutier dans le Val d'Oise**

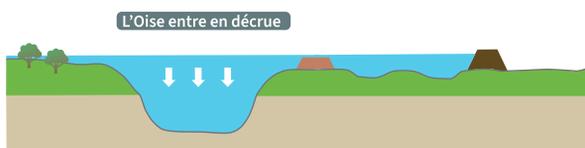
## Fonctionnement de l'ouvrage dans les casiers disposant d'un déversoir



**1** L'Oise entre en crue. Les vannes sont fermées pour garder le volume de stockage nécessaire au captage du pic de crue (volume d'eau le plus dommageable pour les populations).



**2** L'Oise atteint la cote du déversoir (zone abaissée de la digue). Le casier, composé principalement d'étangs, se remplit gravitairement. Alors, le niveau de l'Oise ne monte plus.



**3** L'Oise atteint son pic de crue, c'est-à-dire le moment où la rivière atteint un niveau maximum et qui correspond au volume d'eau le plus dommageable pour les secteurs habités. Le niveau de la rivière et le niveau d'eau dans les casiers sont à l'équilibre. L'Oise entre en décrue, son niveau commence à baisser.



**4** Le niveau de l'Oise est suffisamment bas pour que le risque inondation soit écarté. Les vannes de vidange, situées dans la digue, sont ouvertes et l'eau peut s'écouler gravitairement.



Digue de protection de Verberie

## 4 digues complémentaires de protection

Des digues ont été aménagées en complémentarité de l'ouvrage hydraulique de Longueil-Sainte-Marie pour limiter les dommages aux populations en cas de crue majeure.

- > Les deux digues et le muret de Verberie s'étendent sur 1,4 km et protègent les habitations de la commune de Verberie, en rive gauche de l'Oise.
- > La digue située au quartier Saint-Paterne à Pontpoint s'étend sur 600 m et protège le quartier en cas de crue majeure.
- > La digue située au quartier de Sarron à Pont-Sainte-Maxence longe les berges de l'Oise sur 350 m. Elle protège une partie des habitations de la commune de Pont-Sainte-Maxence, située en rive droite de l'Oise le long du chemin de l'Horloge.

# Longueil II, un projet d'extension de l'ouvrage

## LES OBJECTIFS DU PROJET

### > Agir sur des crues plus fréquentes :

Actuellement, l'ouvrage de Longueil-Sainte-Marie permet d'agir pour des crues de type 1993 et 1995. Le futur ouvrage pourra être **activé** sur des **crues plus fréquentes de type décennales** (1 risque/10 de se produire chaque année) et jusqu'à la crue centennale.

### > Limiter les dommages

Le futur ouvrage permettra d'**atténuer les dommages aux populations, aux activités économiques et aux réseaux de 54 communes** (Oise et Val d'Oise). Ce qui représente environ **500 entreprises et 5 000 personnes**.

## COMMENT ?

En **doublant les capacités de stockage par un système de pompage** qui permet de maîtriser le remplissage des casiers. Le **projet s'appuie sur l'ouvrage existant** comprenant une partie des digues, et prévoit l'extension de deux casiers (L'Évêché situé à Pontpoint/Pont-Sainte-Maxence et les Gats, situé à Verberie).

## AUJOURD'HUI, UN PROJET À L'ÉTUDE

Des **études sont actuellement menées pour définir les surfaces des casiers** et les hauteurs des futures digues. Ces études, qui s'étalent sur plusieurs années, permettront de **définir le scénario le plus efficient pour les populations et les activités tout en valorisant le paysage**.

Cela implique des études d'impact environnemental et paysager, hydrauliques et géotechniques et des relevés topographiques.

## Les casiers concernés par Longueil II

Le projet porte sur l'extension des capacités de stockage du casier de l'Évêché, situé à Pont-Sainte-Maxence/Pontpoint, et du casier les Gats, situé à Verberie. Ces deux casiers offrent une capacité de stockage répondant aux objectifs du projet.

## MAGEO et le canal Seine-Nord Europe

Le projet MAGEO (Mise Au Gabarit Européen de l'Oise) porté par Voies Navigables de France, et le projet de canal Seine-Nord Europe, porté par la Société du canal Seine-Nord Europe, ont pour objectif de permettre la navigation de convois à grand gabarit pour le transport de marchandises. L'Entente échange régulièrement avec ces deux acteurs pour suivre l'avancée des projets et s'assurer d'une bonne coordination des différentes opérations.

## Un ouvrage intégré et un cadre de vie valorisé



Digue utilisée comme piste cyclable et piétonne - Trans'Oise - à Pont-Sainte-Maxence.  
© Anne-Claude Brumont - Office de Tourisme des Pays d'Oise et d'Halatte

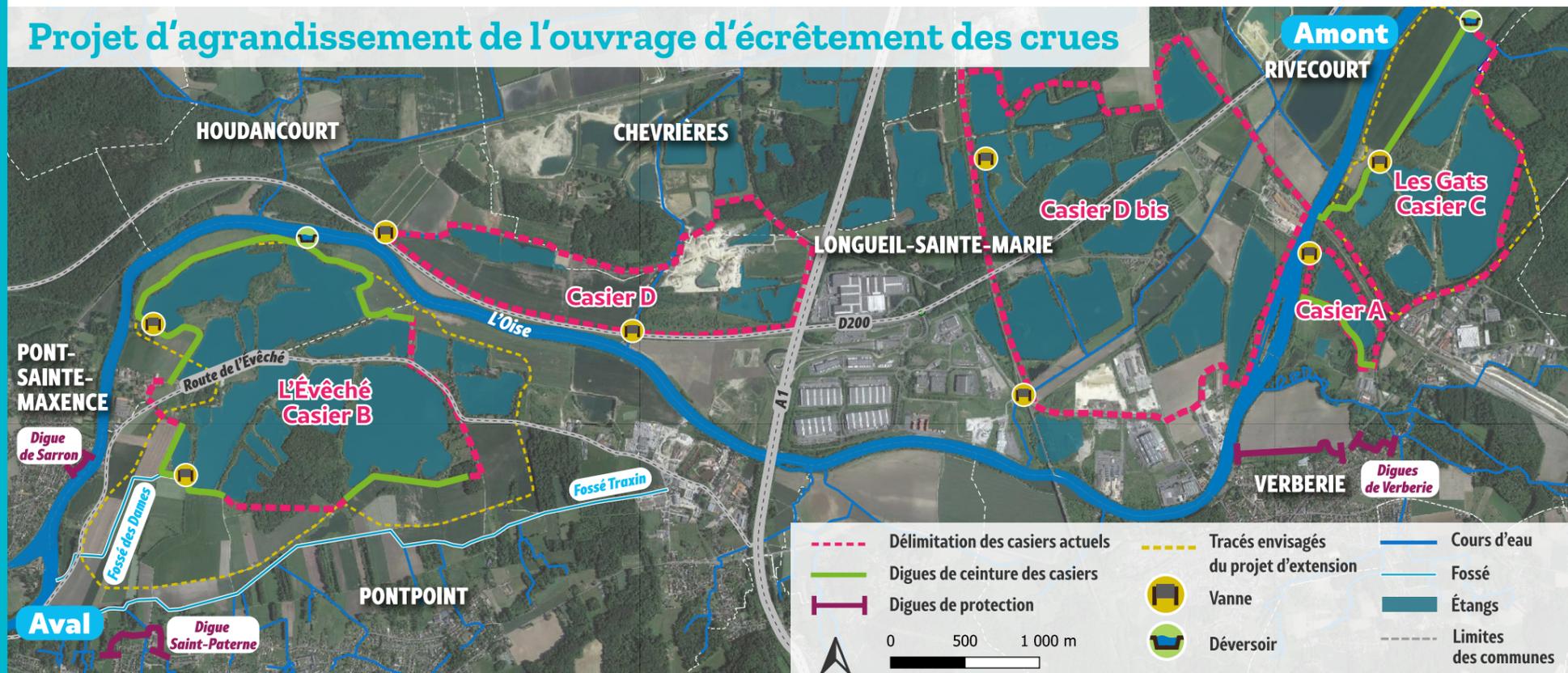


Tout comme l'ouvrage actuel, le projet **s'inscrit dans le paysage et participe à valoriser le cadre de vie des habitants**. Le projet permettra d'aménager de nouveaux espaces de loisirs et des lieux de promenades, tout en offrant des espaces d'observation de la faune présente sur les étangs.

## Une opportunité de développement d'espaces de loisirs

- > Lieux de détente
- > Pistes cyclables
- > Points d'observation
- > Théâtres de verdure
- > Lieu d'accueil pédagogique

## Projet d'agrandissement de l'ouvrage d'écrêtement des crues



## Pour tout comprendre

**Un casier** est une zone composée d'étangs, d'espaces boisés et agricoles. Il permet de stocker temporairement l'eau des crues.

**Une digue** est une butte étanche composée principalement de terre qui empêche l'eau, qui se situe d'un côté de l'ouvrage, de passer de l'autre côté. Une digue peut être utilisée comme piste piétonne et cyclable, par exemple sur le casier de l'Évêché (Trans'Oise).

**Une crue** est un phénomène naturel et inévitable qui fait partie du cycle de l'eau. Lors de fortes précipitations, un important volume d'eau s'écoule jusqu'aux rivières dont le débit et le niveau d'eau augmentent. La rivière sort alors de son lit mineur (espace où l'eau s'écoule en temps normal) et s'étend dans la vallée inondant le lit majeur (zone inondable d'un cours d'eau). La crue se propage le long des rivières sur l'ensemble du bassin versant. Elle peut parfois durer plusieurs semaines et, selon son intensité, causer des dégâts importants sur les habitations, les entreprises, les réseaux (électricité, eau potable, ...). On parle alors d'inondation.

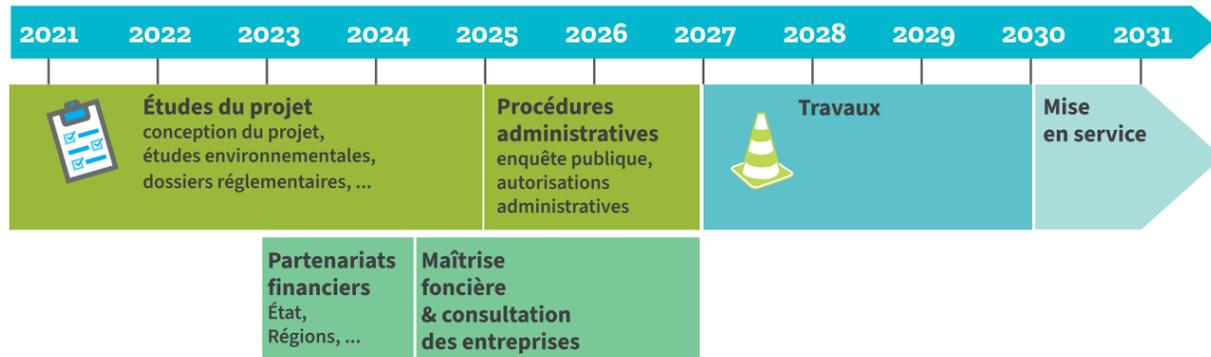
**Un ouvrage hydraulique** a pour objectif de limiter les inondations en retenant temporairement l'eau. Il réduit le niveau d'eau dans les zones habitées et évite d'importants dommages pour les populations et les activités.

**Un déversoir de sécurité** est une zone abaissée de la digue qui permet à l'eau d'entrer dans les casiers en cas de forte crue.

# Un projet à horizon 2030

## PLANNING PRÉVISIONNEL

Le projet d'extension du site d'écrêtement de Longueil-Sainte-Marie est soumis à un certain nombre d'études préalables ainsi qu'à des procédures réglementaires et administratives avant de pouvoir procéder au lancement des travaux.



## UN PROJET CONSTRUIT EN CONCERTATION

L'Entente Oise-Aisne porte une attention particulière à informer et associer les acteurs locaux au projet ainsi que les bénéficiaires. Elle organise et participe à des réunions de présentation/concertation : réunions avec les élus le 6 avril et le 14 septembre 2022 au siège de la Communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte, réunion publique à la mairie de Pontpoint le jeudi 29 septembre. Une visite d'un ouvrage hydraulique de l'Entente situé à Montigny-sous-Marle (02) sera organisée au cours du printemps 2023.

**Des questions ?  
Contactez-nous**  
[concertation@oise-aisne.fr](mailto:concertation@oise-aisne.fr)

Suivez l'actualité  
sur le projet  
[oise-aisne.net](http://oise-aisne.net)

#Longueil2



## FINANCEMENTS

Les études sont intégrées dans le PAPI - Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la Vallée de l'Oise, un programme pour lequel l'Entente et ses partenaires sont engagés avec l'État pour mener des actions visant à limiter le risque d'inondation sur des territoires à forts enjeux (habitats, activités économiques,...).

**Montant estimatif des études :  
2,3 millions d'euros sur 5 ans**



L'Entente Oise-Aisne, Établissement public territorial de bassin, conduit une politique de réduction des risques naturels et agit pour l'environnement.



## AGIR

pour limiter les inondations  
par débordement et ruissellement

Relevés topographiques à Compiègne (60)



## GÉRER

les ouvrages hydrauliques et les digues

Barrage à Montigny-sous-Marle (02)



Aménagement de fascines à Valmondois (95)



## ACCOMPAGNER

les collectivités pour protéger  
les populations

Intervention à l'école de Verberie (60)



## SENSIBILISER

les scolaires et le grand public  
au risque inondation

Ces collectivités sont membres de l'Entente et la financent :



**Entente Oise-Aisne**  
Établissement public territorial de bassin  
11 cours Guynemer - 60200 COMPIÈGNE  
Tél. : 03 44 38 83 83

Conception et réalisation : Entente Oise-Aisne  
Crédits photos : Entente Oise-Aisne - sauf mention contraire  
Impression : Alliance